



FONDATION MASTERCARD

RIZAO : CRÉER DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI POUR LES JEUNES DANS LES CHÂÎNES DE VALEUR RIZ EN AFRIQUE DE L'OUEST

EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DU RIZ POUR L'AFRIQUE (AFRICARICE)

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'AUDIT DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DU PROGRAMME- Résumé

La Fondation Mastercard (« la Fondation ») est créée dans les buts suivants : (1) mettre en place, gérer et offrir des programmes et services visant à aider les enfants et les jeunes à accéder à l'éducation, à comprendre et utiliser les technologies, ainsi qu'à développer les compétences nécessaires pour réussir dans un environnement professionnel mondial et diversifié ; et (2) mettre en place, gérer et offrir des programmes et services de microfinance à l'intention des personnes et des communautés financièrement défavorisées, afin de renforcer le développement économique des communautés et de former des entrepreneurs comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Dans le prolongement de ses objectifs, la Fondation a collaboré avec AfricaRice, MEDA et 35°Nord pour élaborer un programme appelé RIZAO : Créer des opportunités d'emploi pour les jeunes dans les chaînes de valeur riz en Afrique de l'ouest (le « Programme »).

Le Programme contribuera à réduire la pauvreté chez les jeunes et les personnes dans le besoin en leur offrant des services d'appui entrepreneurial, des formations, ainsi que d'autres opportunités similaires leur permettant d'accéder à des moyens de subsistance durables et valorisants dans la chaîne de valeur riz. Le Programme comprend également des interventions en matière de politique publique visant à institutionnaliser les objectifs de lutte contre la pauvreté du Programme.

Appel d'offre pour la sélection d'un cabinet d'audit comptable pour le projet RIZAO

Les Parties ont conclu un protocole d'accord en date du 21 juin 2024, afin de définir leur compréhension mutuelle quant à leur collaboration pour la mise en œuvre du Programme, dans le but d'atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté du Programme et de garantir que la Fondation obtienne les documents et informations nécessaires pour évaluer, de manière continue, les impacts sociaux du Programme.

Le Programme comprend les six (7) piliers suivants :

Pilier 1 impliquera la formation d'entreprises dirigées par des jeunes qui ont besoin de produire des semences de haute qualité pour les petits exploitants agricoles.

Pilier 2 impliquera de fournir aux personnes financièrement défavorisées une variété de services d'appui aux entreprises pour les aider à développer des entreprises dans le secteur rizicole.

Pilier 3 impliquera de travailler avec les entreprises de transformation du riz pour renforcer les capacités et les inciter à travailler avec les jeunes dans le besoin de manière significative et durable.

Pilier 4 impliquera de fournir un accès aux marchés pour les jeunes et les entreprises dans le besoin.

Pilier 5 impliquera l'élaboration de stratégies de communication pour promouvoir le riz local sur le marché au profit des jeunes dans le besoin qui sont soutenus par le Programme.

Pilier 6 impliquera de travailler avec les gouvernements locaux et d'autres parties prenantes pertinentes pour aider à créer un environnement politique pour soutenir la poursuite des piliers du Programme au-delà de la durée de vie du Programme (chacun étant un « Pilier » et collectivement les « Piliers »).

Pilier 7 impliquera la coordination des six piliers.

AfricaRice

Le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) est une organisation intergouvernementale autonome dédiée à la recherche scientifique agricole, dont le siège est établi en République de Côte d'Ivoire, conformément à l'Acte constitutif révisé Doc/ADRAO/86 CA-16/18.

AfricaRice mène toutes ses activités dans le cadre du Pilier 1, du Pilier 6 et du Pilier 7. Le Centre conclura un contrat de sous-traitance avec des tiers pour la mise en œuvre du Pilier 3 et du Pilier 4. Tous les rapports narratifs, financiers et autres livrables relatifs à ces cinq (05) Piliers seront sous la responsabilité d'AfricaRice.

Détails de l'audit

L'audit vise à vérifier l'utilisation des fonds alloués à AfricaRice dans le cadre du Programme, ainsi que les procédures de gestion financière, administrative et les contrôles internes mis en place pour assurer une utilisation efficiente de ces fonds, conformément à l'Accord de services signé entre la Fondation Mastercard et AfricaRice.

Ce Programme est confié à AfricaRice dans le cadre d'un Accord de service en date du 21 juin 2024, pour une durée de cinq ans et demi.

Le budget du Programme est entièrement financé par la Fondation Mastercard.

La période d'audit concernée couvre l'Année 1, du 21 juin 2024 au 30 juin 2025.

Les finances de l'audit sont prévues dans l'Accord de service du Programme, avec pour objectif de vérifier que les fonds alloués ont été utilisés conformément aux stipulations dudit Accord.

Objectifs de l'audit

L'objectif de l'audit des états financiers du Programme RIZAO financé par la Fondation Mastercard est de permettre aux auditeurs externes d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur les rapports financiers préparés par AfricaRice, afin de s'assurer que les fonds ont été utilisés conformément aux objectifs prévus, et de formuler des recommandations sur les procédures de gestion financière et administrative ainsi que sur les mécanismes de contrôle interne mis en place pour garantir une utilisation efficace de ces fonds, conformément à l'Accord de services.

Portée

L'audit sera réalisé conformément aux Normes internationales d'audit et comprendra des tests ainsi que des procédures de vérification jugées nécessaires par les auditeurs.

L'auditeur devra :

1. Vérifier que tous les fonds ont été utilisés conformément aux règles et réglementations établies du Programme RIZAO financé par la Fondation Mastercard et uniquement aux fins pour lesquelles les fonds ont été fournis
2. Vérifier que les biens, travaux et services financés ont été acquis conformément aux règles et procédures du Centre, et assurer le respect des exigences de la Fondation Mastercard.

Vérifier que les documents justificatifs, registres et livres comptables appropriés relatifs à toutes les activités ont été conservés.

3. Vérifier que les rapports financiers du Programme ont été préparés conformément au modèle exigé par la Fondation.
4. Évaluer de manière exhaustive de l'adéquation et de l'efficacité du système comptable et du contrôle interne global pour surveiller les dépenses et les autres opérations financières.
5. Exprimer une opinion quant à la raisonnable des états financiers dans tous leurs aspects significatifs.
6. Analyser les principes comptables utilisés.
7. Évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers en tenant compte du contrôle interne pertinent au sein d'AfricaRice, incluant la collecte d'éléments probants d'audit tels que l'obtention de confirmations externes, la réalisation de procédures analytiques, les demandes de renseignements sur les assertions significatives et les questions pertinentes, ainsi que l'analyse de toute documentation appropriée.
8. Déterminer le seuil de matérialité par des tests substantifs.
9. Déterminer si des mesures correctives adéquates ont été prises sur la base des recommandations du rapport d'audit précédent.

Livrables

Les livrables attendus sont les suivants :

1. À l'issue de la mission d'audit, les auditeurs soumettront deux exemplaires signés du Rapport d'audit (un exemplaire physique et un exemplaire électronique), exprimant leur opinion sur la sincérité et la régularité des états financiers dans tous leurs aspects significatifs. Les états financiers doivent faire partie du Rapport d'audit sous forme d'annexes.
2. Lettre de gestion conforme à la portée de la mission décrite ci-dessus, fournissant des commentaires et observations sur les registres comptables, procédures, systèmes et contrôles examinés lors de l'audit, identifiant les défaillances spécifiques et les points faibles des systèmes et contrôles, formulant des recommandations d'amélioration, et portant à l'attention de la Fondation Mastercard toute autre question que les auditeurs externes jugent pertinente.

Étapes

Au début de la mission, l'Auditeur devra requérir auprès d'AfricaRice et des représentants de la Fondation Mastercard tous les détails, informations ou documents nécessaires à l'exécution de la mission.

Une réunion de lancement sera organisée avec AfricaRice et les représentants de la Fondation Mastercard, afin de permettre à l'Auditeur de bien comprendre le Centre et son environnement ainsi que la portée et les méthodes de contrôle de l'audit.

À la fin de la mission, selon un calendrier défini, l'Auditeur organisera une réunion de clôture avec les représentants d'AfricaRice et de la Fondation Mastercard afin de discuter du Rapport d'audit.

Calendrier

La durée de la mission sera définie avec l'Auditeur, mais ne devra pas dépasser huit semaines entre le début de l'audit annuel et la soumission du rapport final d'audit annuel.

Le plan devra inclure le calendrier proposé, comme dans l'exemple ci-dessous :

- 15 août 2025 – Démarrage de la mission.
- 15 septembre 2025 – Soumission des rapports d'audit et lettres de gestion provisoires.
- 20 septembre 2025 – Soumission des versions finales des rapports d'audit et des lettres de gestion après approbation de la Fondation Mastercard.

La chronologie sera finalisée en concertation entre les différents agrégateurs.

Documents de l'appel d'offres

L'Auditeur devra soumettre à AfricaRice des propositions technique et financière comportant les informations suivantes :

- La proposition technique devra indiquer :
 - La proposition de méthodologie pour la réalisation de l'audit.
 - Le calendrier d'exécution de la mission.
 - La liste du personnel clé.
 - Les références d'audits de projets ou programmes précédemment réalisés.
 - Les références d'audits de projets précédemment réalisés dans la sous-région.
- La proposition financière devra indiquer :
 - Le coût total de l'audit en XOF TTC.

Appel d'offre pour la sélection d'un cabinet d'audit comptable pour le projet RIZAO

- Les modalités de paiement.

NB : Les activités sont principalement coordonnées au Sénégal, mais le travail de terrain doit être effectué en Côte d'Ivoire.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES : 28 juillet 2025, lundi à 16h00 GMT.

VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours

COMMENT POSTULER : Veuillez soumettre vos propositions uniquement à A.quotation@cgiar.org

Les propositions (techniques et financières) doivent être protégées par un mot de passe pour éviter d'être disqualifiées au cours du processus de sélection.

AfricaRice rejettera les propositions reçues après la date limite.

D'autres questions concernant les termes de référence peuvent être envoyées à la même adresse électronique.

- AfricaRice a une tolérance zéro pour la fraude et la corruption

- La politique anti-fraude et anti-corruption d'AfricaRice prévoit des sanctions contre toute(s) personne(s) compromise(s).